

COVID-19

Le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI) remet en question le choix du gouvernement de mettre fin à l'enseignement en alternance pour les élèves de secondaire 3-4-5 en zone rouge

Montréal, le 25 mars 2021 — Annoncé lors du point de presse du premier ministre Legault du 23 mars dernier, le retour en classe à temps complet des élèves de secondaire 3-4-5 en zone rouge suscite la consternation au Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI).

Encore une fois, il s'agit d'une décision annoncée sans consulter les enseignantes et les enseignants ou les autres principaux acteurs du réseau de l'éducation du Québec.

Bien que les données provinciales sur le nombre de cas quotidiens de COVID-19 semblent indiquer un ralentissement de la deuxième vague, la présence de cas de variant dans les établissements scolaires du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) fait redouter au SEPI l'arrivée d'une troisième vague.

« Il faut tirer des leçons de la deuxième vague », explique Serafino Fabrizi, président du SEPI. « En janvier dernier, le rapport de la professeure Bignami¹ démontrait clairement l'impact que les écoles avaient sur le niveau général d'infection dans la population. Avec le variant, ça pourrait aller encore plus vite! Pourquoi prendre de tels risques? »

Dans un contexte où les règles sanitaires sont encore plus strictes pour les cas du variant, on risque de voir les effets de la pénurie de personnel, déjà criante au sein du réseau de l'éducation, grandement amplifiés. Déjà que ce genre de décisions improvisées et annoncées sans préavis viennent sérieusement alourdir la tâche des enseignantes et des enseignants, le SEPI craint que ce retour en présentiel à temps plein pour les élèves du secondaire ne soit précipité et que ses conséquences sur l'organisation des milieux d'enseignement ne viennent annuler les bienfaits escomptés pour la réussite des élèves.

« Si c'est vraiment parce que l'éducation est une priorité que le gouvernement agit comme il le fait, il doit fournir au réseau scolaire les moyens de le faire de façon plus sécuritaire pour les profs, les membres du personnel, les élèves et les communautés », dit M. Fabrizi.

Par ailleurs, le SEPI continue de réclamer que le gouvernement offre des moyens de dépistage plus rapide afin de mieux prévenir les éclosions, soit par une voie d'accès prioritaire ou par le déploiement des tests rapides de dépistage du virus. Le Syndicat aimerait aussi voir les autorités sanitaires continuer le déploiement régulier de cliniques de dépistage mobiles dans des milieux qui présentent des risques d'éclosion plus grands.

¹ *Enfants, écoles et COVID-19 : le cas montréalais* (BIGNAMI, Simona et coll., 2021)

Enfin, le SEPÎ souligne que le fait que les enseignantes et les enseignants soient relégués aussi loin dans la liste des priorités de la campagne de vaccination est incohérent avec le discours gouvernemental qui fait de l'éducation un service essentiel.

« Ce que j'en comprends, c'est que, pour le gouvernement, les écoles sont essentielles, mais pas le personnel qui y travaille. C'est ni plus ni moins qu'une autre preuve du mépris que le gouvernement a pour ses travailleuses et ses travailleurs », dit M. Fabrizi.

Le SEPÎ réclame que le vaccin soit offert à tous les individus qui fréquentent des établissements scolaires où un cas de variant est détecté pour en freiner la propagation comme c'est déjà le cas dans d'autres milieux.

Le SEPÎ représente plus de 4600 enseignantes et enseignants des établissements primaires et secondaires ainsi que des centres de formation professionnelle (FP) et d'éducation des adultes (ÉDA) du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) et a pour but de promouvoir et défendre les intérêts économiques, professionnels et sociaux de ses membres.

– 30 –

Source : Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)

Renseignements : Olivier Blanchard, 1^{re} vice-présidence – Responsable des communications
514-645-4536
olivierblanchard@sepi.qc.ca